

CONDITIONS DE VENTE

Les véhicules sont vendus numérotés dans l'ordre du catalogue, l'étude se réservant toutefois la possibilité de modifier l'ordre de passage en vente.

- Un contrôle sécurité (portant sur l'état : châssis, suspension, organes de freinage) est réalisé par une station de contrôle homologuée et indépendante et est affiché sur le véhicule, avec la fiche descriptive.
- Les voitures sont exposées dans le hall d'exposition, le mercredi matin de 9h à 13h30.

Le site www.interencheres.com/95001 ainsi que la presse spécialisée annoncent également les véhicules présentés aux ventes.

Tous les véhicules sont exposés en ayant fait l'objet d'une présentation sur catalogue reprenant le numéro du lot, le modèle et la marque, la date de la première mise en circulation, le kilométrage affiché au compteur

Certaines cartes grises seront délivrées dans un délai de cinq à huit jours.

Tout véhicule, une fois adjudgé, est sous la responsabilité de l'acheteur qui doit, notamment faire son affaire personnelle de l'assurance aussitôt l'adjudication prononcée.

Pour tout achat, il faut impérativement au moment de la vente être muni de :

- Pour les particuliers : 2 pièces d'identité avec photo
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pour les sociétés : un Kbis et 2 pièces d'identité du gérant
- D'une caution par véhicule adjudgé effectuée par carte bancaire pour un montant de 10 % du montant de la facture et de 500 € minimum à titre de garantie

Le règlement des véhicules doit s'effectuer dans un délai de 7 jours à compter du jour de la vente par :
VIREMENT OU CARTE BANCAIRE (seulement pour l'étude APONEM)

AUCUN REGLEMENT EN ESPECE OU CHEQUE DE BANQUE NE SERA ACCEPTE

Facturation véhicules :

Le véhicule est adjudgé en euros et TTC au plus offrant (hors frais de vente).

Véhicules judiciaires : frais légaux de 14.4 % TTC (12 % HT)

Véhicules volontaires : frais de 13 % TTC (10.83 % HT) + 200 € TTC de frais de dossier

TVA au taux de 20 % incluse dans le montant de l'adjudication et des frais de vente.

Lors vous demanderez la nouvelle carte grise en Préfecture, elle sera établie au nom et adresse de la facture et du certificat de vente délivrés par la maison de vente aux enchères.

Pour tous changements (sous 8 jours) il faudra nous fournir les pièces précédemment demandées ainsi qu'une autorisation écrite de changement de nom du premier adjudicataire.

Facturation matériels :

Matériels judiciaires : frais légaux de 14.4 % TTC (12 % HT)

Matériels volontaires : frais de vente 18 % TTC (15 % HT) + frais de dossier selon annonce

Garanties :

Les lots sont vendus en l'état, sans garanties aucunes et sans réclamations.
Les lots sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire dès l'adjudication.
La responsabilité de l'assurance incombe à l'acheteur dès l'adjudication.

Les renseignements et caractéristiques sont donnés à titre purement indicatifs. Ils n'engagent nullement la responsabilité d'APONEM ou de la SELAS DUMEYNIU FAVREAU ou de son expert et ne pourront jamais être à l'origine d'une réclamation juridique. En aucun cas ils ne remplacent l'examen personnel du lot par l'acheteur ou par son représentant. L'exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état du lot mis en vente, aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée.

La demande de toute ligne téléphonique implique que l'acheteur est preneur à l'estimation basse.

Enlèvement :

L'enlèvement du véhicule ne pourra avoir lieu qu'après règlement intégral de l'achat à l'Hôtel des ventes de Cergy-Pontoise – 41 rue des Fossettes – 95640 GENICOURT du lundi au vendredi 9 h 12h / 14h 17h (éviter le mercredi AM, jour de vente)

Parking :

L'étude accepte de prêter son parking bénévolement du jour de la vente **au lundi suivant sans** que sa responsabilité puisse être engagée.

Passé ce délai il sera perçu des frais de gardiennage, à savoir :

Pour les véhicules légers, scooters, matériels roulants non immatriculés

15 € HT/jour

Pour les poids lourds, véhicules attelés, véhicules de plus de 3T5

30 € HT/jour

Une fois l'adjudication prononcée, celle-ci est définitive et aucune réclamation ne sera acceptée et aucun véhicule ne sera repris

Vente sur Interenchères-Live.com :

Majoration de 20 € HT par véhicule soit + 24 € TTC

SANS REGLEMENT COMPLET DANS UN DELAI DE 7 JOURS, LE VEHICULE SERA REPASSE EN VENTE ET LA CAUTION PERDUE

Aucune réclamation ne sera acceptée